

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service de la culture art et territoire

03-02

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 6 juillet 2023

OBJET : DÉPLOIEMENT DES PROJETS POUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'OLYMPIADE CULTURELLE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 – AVENANT ET CONTRATS-TYPE

Dans un territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes, le Département mène depuis plusieurs années une action volontariste et ambitieuse qui entend placer la culture et les arts au cœur des enjeux de la Seine-Saint-Denis, notamment en tant que vecteurs d'inclusion sociale et d'émancipation des habitants. Pour ce faire, la politique départementale articule le soutien à la création contemporaine et à sa diffusion avec le développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques en amateur, en veillant aux enjeux d'attractivité et d'équilibre territorial.

Le Département déploie, depuis plusieurs années, un effort de mobilisation et de concertation en direction des partenaires culturels et sportifs, pour construire une Olympiade culturelle (OC) ambitieuse et innovante en amont des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 :

- qui prend pleinement appui sur les ressources de notre territoire, caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle, sa vitalité artistique et son dynamisme sportif ;
- qui vient irriguer le territoire départemental au-delà des seuls sites d'accueil des JOP, afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir participer à l'expérience olympique ;
- qui permet de dépasser la seule dimension événementielle du temps des compétitions, en s'appuyant sur des actions au long cours qui devront faire héritage au-delà de 2024, autour des grandes transitions qui traversent nos sociétés (droits culturels, développement durable, nouveaux usages de l'espace public...) ;
- qui s'inscrit ainsi pleinement dans notre volonté de faire des JOP comme de la culture et des arts, des leviers de développement de la Seine-Saint-Denis, notamment en tant que vecteurs d'inclusion et d'émancipation des habitants, face aux inégalités sociales persistantes de notre territoire.



C'est le sens de la stratégie départementale 2022-2024 adoptée en commission permanente en avril 2022, « Pour une olympiade culturelle inclusive et rayonnant sur toute la Seine-Saint-Denis », déterminant les quatre piliers d'un plan départemental volontariste :

- **Pilier 1 : Soutenir le projet du collectif « La Beauté du Geste », qui vise à construire avec les habitant·e·s une grande parade artistique et festive ;**
- **Pilier 2 : Accompagner des projets emblématiques pour raconter et partager la Seine-Saint-Denis ;**
- **Pilier 3 : Initier des appels à projets co-construits pour entretenir la dynamique jusqu'aux Jeux ;**
- **Pilier 4 : Transformer la politique culturelle départementale à l'aune de l'Olympiade culturelle.**

Les services départementaux poursuivent un important travail partenarial avec Paris 2024, les services du ministère de la Culture, de la Ville de Paris et les autres collectivités du territoire, afin de déployer, implanter et coordonner les ambitions précitées, dans un cadre stratégique et budgétaire permettant le soutien à un certain nombre d'actions et de projets. Ceux-ci nourriront une programmation aussi dense que diverse jusqu'au « Temps des Jeux ».

Dans ce cadre maintenant bien défini et consolidé, ce premier rapport de l'exercice 2023 consacré à l'Olympiade culturelle s'articule autour de deux objets :

1- Développement et premiers déploiements des projets emblématiques en vue des temps forts des JOP

Le présent rapport présente et propose de poursuivre pour l'année 2023, selon le cadre triennal inscrit dans les conventions approuvées en fin d'exercice 2022, les projets « emblématiques » inclus dans le cadre stratégique adopté en avril 2022 puis mis en œuvre en décembre 2022.

Ces projets partagent le point commun d'impliquer activement les habitant.e.s dans les actions artistiques et culturelles. Ils se déploient depuis plusieurs années sur le territoire des quatre EPT de Seine-Saint-Denis, et la majorité des villes du département. A ce titre, ils sont soutenus de manière triennale pour assurer leur développement, leur implantation et leur appropriation par les habitants du territoire. Le format proposé est le suivant : des activités et des temps de restitution dès 2023, avant d'aboutir à leur forme finale au printemps, ensuite à l'été 2024 dans le cadre des temps forts de l'Olympiade culturelle définis par Paris 2024, enfin des célébrations (« livesites ») qui seront développées pendant le « Temps des Jeux » olympiques puis paralympiques.

Ces projets emblématiques sont présentés dans un document annexe, ainsi qu'un programme d'activités sur 2023 et 2024. Il s'agit de :

- *Odyssee*, porté par la Guinguette Pirate ;
- *Cantate 2024*, porté par l'orchestre Sequenza 9.3 ;
- *le Fratellini Circus Tour*, porté par l'Académie Fratellini ;
- *Hymnes en Jeux*, porté par l'Orchestre de spectacle de Montreuil ;
- *la Cité des marmots*, porté par Villes des musiques du monde ;
- *les Spores Mous*, porté par DCA/Compagnie Decouflé ;
- *OMNIprésences sportives*, porté par le théâtre Mouffetard ;

Ces différents projets sont accompagnés à un niveau financièrement équivalent tant par Paris 2024 que par la DRAC Île-de-France.

2- Commande artistique « récit des jeux »

En complément de ces projets déployés sur le territoire en lien avec Paris 2024, le Département a souhaité prendre d'autres initiatives, à la fois pour faire trace de cette époque si particulière de transformation que le territoire traverse, et dont l'arrivée des JOP est un élément majeur, mais également pour offrir aux artistes l'opportunité de donner leur interprétation, d'exercer leur sensibilité au profit de la collectivité. Il s'agit donc à la fois de faire héritage mais aussi de contribuer d'une autre manière à la mobilisation du territoire et à sa valorisation à l'aune des JOP 2024.

Dans la dynamique de Cap'2030, plan pluriannuel d'investissement et de son orientation 3, « faire vivre des collections artistiques et patrimoniales qui racontent la Seine-Saint-Denis dans sa diversité », en lien avec le développement de la collection départementale d'art contemporain, et sur proposition de l'exécutif départemental, les directions en charge des JOP et de la culture ont initialisé une commande artistique auprès de binômes photographes/écrivains pour faire le « récit des jeux » et, durant une année (jusqu'à l'été 2024) travailler à une œuvre commune et hybride. Cette œuvre aura à la fois vocation à intégrer la Collection mais aussi à être diffusée le plus largement possible, notamment dans l'espace public en 2024.

Un jury présidé par Emmanuel Constant, Vice-Président en charge des collèges et des jeux olympiques et paralympiques, et auquel j'ai également contribué, s'est réuni le 20 mars, en présence des représentants des services compétents ainsi que deux personnalités qualifiées : Pauline Gacon, directrice de la Maison Populaire à Montreuil (arts visuels) et Sébastien Zaegel, directeur de Bibliothèques en Seine-Saint-Denis (littérature). Parmi trente-quatre dossiers reçus, d'une excellente qualité d'ensemble, trois propositions ont été retenues.

En complément de ces trois binômes choisis, le Département a développé un partenariat avec les Masters de photo et de création littéraire de l'Université Paris 8 pour permettre à deux binômes « junior » (récemment diplômés de ces masters) de travailler également sur ce thème, avec des angles complémentaires des binômes sus-cités.

En tant que marchés sans publicité ni mise en concurrence, autorisés par le Code de la commande publique, je vous informe que ces commandes artistiques feront l'objet d'une décision préalable signée par le Président en application de la délégation accordée en la matière pour la durée de la mandature.

Enfin, un deuxième rapport dédié au déploiement de l'Olympiade culturelle sera proposé à l'automne, notamment pour la mise en œuvre du volet 2023/2024 de l'appel à projets « Artistes et sportifs associés ». D'autres projets emblématiques tels que le Cycle des Veilleurs et la Street Art Avenue ainsi que des initiatives départementales telles qu'une exposition de rayonnement départemental autour des liens entre sport et art contemporain en partenariat avec le musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis seront programmés.

Il est ainsi proposé :

- D'ALLOUER au titre du soutien aux projets emblématiques du territoire, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 15 000 euros à l'association Académie Fratellini pour son projet *Fratellini Circus Tour*,
 - 10 000 euros à l'association Compagnie DCA, pour son projet *Les Spores*,
 - 30 000 euros à l'association Ensemble Vocal Sequenza 9.3 pour son projet *Cantate 2024*,
 - 40 000 euros à l'association la Guinguette pirate pour son projet *Odyssée*,
 - 15 000 euros à l'association Orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil pour son projet *Hymnes en jeux*,
 - 25 000 euros à l'association Villes des Musiques du Monde pour son projet *Cité des Marmots* ;
- D'ALLOUER au titre de soutien aux projets en réseau, dans le cadre de l'Olympiade culturelle la subvention de fonctionnement suivante :
- 15 000 euros à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris pour son projet *Omni présences sportives* ;
- D'APPROUVER l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;
- Anne-Solange Muis ;
- DE CHARGER M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant et lesdits contrats au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
le vice-président,

Karim Bouamrane

ANNEXE RAPPORT

DÉPLOIEMENT DES PROJETS POUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'OLYMPIADE CULTURELLE – COMMANDE ARTISTIQUE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 – ACQUISITIONS D'ŒUVRES – AVENANT ET CONTRATS-TYPE.

Projets emblématiques

- **Association Académie Fratellini pour son projet *Fratellini Circus Tour***

Impulsé avec succès au Parc Georges Valbon à La Courneuve dès l'été 2022, l'Académie Fratellini déploie les Escales de son projet itinérant *Fratellini Circus Tour* sur le département afin de proposer aux habitants une aventure collective qui réaffirme les valeurs que partagent les sportifs et les circassiens : persévérance, dépassement de soi, solidarité, respect de l'autre et beauté du geste.

Les prochaines escales seront tissées, pour l'année 2022-2023, au cœur des quartiers de Saint-Ouen et d'Epinay-sur-Seine en lien avec les acteurs locaux : structures culturelles « Espace 1789 », « Laboratoires Eclair », structures du champ social, places publiques, établissements scolaires et sportifs, chapiteaux éphémères, etc.

A Saint-Ouen comme à Epinay-sur-Seine, des spectacles des apprentis de l'Académie, à destination des publics scolaires, petite enfance, seniors, d'IME et du champ associatif amorceront le travail de médiation (ateliers, conférences) en amont de la programmation avec les projets des compagnies associées : *Voyages* de la compagnie XY (collectif de portés acrobatiques) et le projet funambule *Lignes ouvertes* de la compagnie Basinga (musique et fil).

Un bal-cirque convivial rassemblera tous les acteurs et participants à la fin des séjours jusqu'au grand temps fort final à l'aube de l'ouverture des JOP 2024.

- **Association Compagnie DCA, pour son projet *Les Spores***

Les Spores est un projet imaginé par la compagnie DCA – Philippe Decouflé autour d'un détournement joyeux et inventif du principe des Jeux olympiques. Il s'agit d'organiser en 2024 une compétition - au plus proche de la rigueur et du protocole olympiques – de disciplines insolites et créatives (course de lenteur, triple saut sans élan, etc.).

Dès l'été 2022, l'association a mis en place en Seine-Saint-Denis des ateliers de pratique autour de ce projet participatif. Ces ateliers se poursuivent sur la saison 2022-2023 à l'échelle de la région francilienne, en gardant la Seine-Saint-Denis comme épicerie du projet. Ils sont animés par un duo danseur.se / comédien.ne. Des épreuves « éliminatoires » permettront de départager les participant.e.s et de sélectionner les 150 finalistes. Sur la période 2022-2024, la compagnie mènera 130 ateliers permettant tout à la fois de s'entraîner aux « sports mous » et d'expliquer les principes du projet. Ces ateliers - ouverts à une quinzaine de personnes - touchent un public mixte, composé d'individuels et de groupes (associations sportives et artistiques, maisons de senior, maisons de quartier). Jusqu'à 2 000 personnes prendront part à ces ateliers. La grande finale, qui se déroulera en 2024, se veut fédératrice et compte toucher un public de 3 000 personnes.

- **Association Ensemble Vocal Sequenza 9.3 pour son projet *Cantate 2024***

Cantate 2024 se présente comme un projet participatif musical d'envergure, avec et pour les habitants de la Seine-Saint-Denis, en vue de l'accueil des JOP de 2024, et en hommage à notre département-monde. Il vise à mettre à l'honneur la diversité des langues et des patrimoines musicaux qui circulent sur le territoire : cette démarche au long cours vise en effet à produire un hymne interculturel ambitieux, qui mêlera des chants issus des diverses cultures présentes en Seine-Saint-Denis. Ces chants seront revisités par des amateurs et des professionnels, sur la base d'une composition originale commandée pour l'occasion à trois compositeurs contemporains Laurent Durupt, Diana Soh et Alexandros Markeas, pour lesquels il s'agit de « placer le projet sous

le signe de l'universel, rendre compte de cette « mondialité » qui met en relation des cultures éloignées et hétérogènes, avec des résultats imprévisibles ».

En 2022, le projet se déploie sous la forme d'une collecte de chants à l'échelle du département, avec pour épicerie l'Île-Saint-Denis, où l'ensemble Sequenza 9-3 est en résidence pour trois ans et où seront conduits des ateliers de transmission et de pratique vocale, impliquant également des habitants d'Aubervilliers. La première étape de Cantate sera restituée durant l'été 2022 avec la création du répertoire « Mémoires Vivantes » et célébrée lors d'événements participatifs mêlant musiciens professionnels et habitants amateurs.

- **Association la Guinguette pirate pour son projet *Odyssée***

Lancée par un acteur parisien, La Guinguette pirate, *L'Odyssée* est un projet qui se déploie à l'échelle de l'ensemble des départements du Grand-Paris et invite à redécouvrir de manière festive et ludique les voies d'eau qui parcourent ce territoire et les sports nautiques.

L'Odyssée propose pour la troisième année, la mise en place de chantiers navals qui réunissent monde associatif, partenaires sociaux, établissements culturels et acteurs des métiers du fleuve pour la construction d'objets flottants par les habitants. Puis, le temps d'un week-end en septembre 2022, dans le cadre d'un festival itinérant, ces guinguettes insolites ont été mises à flot sur divers plans d'eaux pour former une parade fluviale assortie d'une programmation culturelle (conférences, démonstrations, concerts, courses nautiques, présentation des chantiers, etc.), partagée sur plusieurs points du département (Sevran, Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis). Cette « communauté de l'eau » a vocation à s'étendre sur tout le Grand Paris et à témoigner de sa vitalité et de sa créativité à l'occasion des JOP 2024, lors desquels sera proposée une grande parade flottante à rame, qui fera écho à la cérémonie d'ouverture des Jeux, prévue sur la Seine.

- **Association Orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil pour son projet *Hymnes en jeux***

Le projet *Hymnes en jeux* est porté par l'association Orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil avec le soutien du Théâtre Public de Montreuil. Il rassemble des musiciens amateurs, semi-professionnels et professionnels du territoire d'Est Ensemble autour d'un projet musical original et participatif qui s'étoffe au fil de ses sessions de répétitions, pour réunir jusqu'à une centaine d'instrumentistes en 2024. Avec la complicité de compositeurs et compositrices éclectiques, cet orchestre amateur à grande échelle réinvente au gré de ses séances de répétitions, les hymnes nationaux, dans la perspective des JOP 2024.

- **Association Villes des Musiques du Monde pour son projet *Cité des Marmots***

La *Cité des Marmots-Minots* est un programme d'éducation artistique et culturelle dédié à la transmission musicale et au patrimoine culturel des artistes invités, mené durant neuf mois en milieu scolaire au sein des écoles élémentaires (CE1-CM2) de la ville de Marseille, de la Seine-Saint-Denis et de Paris. Portée par Villes des Musiques du Monde en Seine-Saint-Denis et le Nomad Café à Marseille, en partenariat avec l'Éducation nationale, la *Cité des Marmots-Minots* propose à 1 800 écoliers sur le territoire national un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle unique en son genre permettant aux enfants la rencontre avec des artistes de renommée internationale et de vivre un parcours d'apprentissage dynamique axé sur les techniques vocales et les chansons des artistes, des visites d'équipements culturels et sportifs emblématiques et des représentations scéniques aux côtés des artistes où les élèves forment des chorales urbaines.

En s'articulant autour d'un parcours vocal, d'un parcours culturel et éducatif et de représentations scéniques où sont conviées les familles et le grand public, elle offre aux enfants un espace d'éveil au spectacle vivant, de découverte des cultures du monde et d'apprentissage de la musique par le chant. Chaque édition se crée en étroite connivence avec un des « griot.s » porteurs d'une tradition musicale venue d'ailleurs qu'ils transmettent et partagent avec les enfants.

En 2021-2022, le parcours Cité des Marmots est proposé à 600 écoliers de Plaine Commune et 300 de Montreuil sous la direction des artistes internationaux Amadou et Mariam, et Christine Salem.

En 2022-2023, un nouveau parcours *Cité des Marmots* et *Cité des Minots* est proposé dans le cadre de la coupe du monde de rugby et de l'Olympiade culturelle avec un artiste ou une formation musicale.

En 2023-2024, un dernier parcours *Cité des Marmots* sera proposé à l'échelle des deux territoires dont l'aboutissement se traduira en un concert à l'Opéra de Marseille et sur le Parvis du Stade de France, lors duquel les enfants chanteront aux côtés des artistes et seront accompagnés par un orchestre philharmonique.

Projets en réseau

- **Association Théâtre de la Marionnette à Paris pour son projet *Omni présences sportives***

*OMNI*présences sportives* (*Objets Marionnettiques Non Identifiés) est un programme de création et de diffusion de spectacles marionnettiques et d'action de médiation à destination des publics porté par le Théâtre des arts de la marionnette (« Le Mouffetard »), situé à Paris, mais qui intervient de longue date sur notre territoire. De 2022 à 2024, *OMNIprésences sportives* est mené en partenariat avec des structures des territoires d'Île-de-France, et associe quinze villes de Seine-Saint-Denis réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Créées pour faire rayonner l'art de la marionnette auprès des publics franciliens et internationaux, les propositions de ce projet se construisent autour de trois volets :

-dix créations artistiques, pour inviter l'imaginaire poétique et sportif dans l'espace public. Le projet consiste à créer et diffuser dix spectacles brefs sur la thématique art/sport, dédiés à l'espace public (vitrines, castelets, etc.), et commandés à dix compagnies et artistes représentant la diversité de la création marionnettique contemporaine ;

-l'exposition *kayaka'lo* : conçue par la compagnie du Turak Théâtre est, quant à elle, constituée d'une galerie de 21 kayaks-totem réalisée depuis plusieurs années, qui sera complétée, par la création de kayaks-totem « olympiques » prévus pour être installés dans l'espace public ;

-des actions de médiation, pour rapprocher les artistes et les sportifs. La médiation constitue un axe structurant du projet, puisque tant au moment des créations que lors des temps de diffusion d'*OMNIprésences sportives*, ou en amont, les publics seront impliqués par différentes formes d'actions permettant des échanges entre les pratiques sportives et artistiques, en mêlant supporters sportifs et spectateurs, en constituant un socle partagé pour la découverte des arts de la marionnette autour du sport.

Récits des jeux

- **Delphine et Elodie Chevalme et Emilie Noteris pour *Alter égales***

Alter égales croisera l'histoire du sport féminin et des jeux olympiques avec les récits contemporains de femmes pratiquant des sports à connotation masculine depuis les quartiers populaires de Plaine Commune. Le projet se donne pour ambition de co-écrire avec les pionnier.es, aventurier.es ou curieux.ses, un petit chapitre de l'histoire du sport féminin. Le rendu final prévoit en particulier la production de cinq caissons lumineux au format 55 x 40 cm ou 40 x 55 cm, soit une image-texte ou une image et un texte issu des cinq groupes de travail.

- **Arthur Crestani et Louis Moulin pour *De Jeux en Je***

Les artistes proposent de faire des trente-deux disciplines du programme olympique la « matrice » d'un récit en texte et en images racontant la Seine-Saint-Denis en résonance avec les JOP. Le binôme prévoit de constituer une galerie de trente-deux portraits d'habitants, dans leur diversité de genre, d'âge, d'origine et de territoire en écho à chaque sport. Ce kaléidoscope permettra d'explorer à la fois le territoire mais aussi la variété des gestes sportifs, des environnements sociaux, des parcours individuels, des contextes collectifs historiques ou politiques. Ces portraits pourront faire l'objet d'expositions dans l'espace public en grand format associant texte et images mais aussi être éventuellement inclus dans d'autres projets d'expositions autour du sport prévus sur le territoire en 2024.

- **Manolo Mynolas et Anne-Solange Muis pour *Résonnance sportive***

Le photographe Manolo Mynolas et la chercheuse et autrice Anne-Solange Muis s'associent dans le cadre de la commande Récit(s) des jeux pour mener la commande photographique et textuelle. Ils ont choisi d'explorer les usages des lieux dédiés aux sports dans les années 1920 avec ceux de demain en cours de construction. Le binôme viendra ainsi révéler les pratiques sportives dans ce qu'elles offrent comme opportunités d'ancrages et d'attaches territoriales pour les habitants en s'appuyant sur le tissu des clubs sportifs. Les enjeux d'inclusion et d'égalité femmes-hommes irrigueront la réflexion des artistes et la réalisation du projet. Le binôme envisage de réaliser dix à quinze photographies et dix à quinze textes issus de rencontres et de témoignages d'habitants et d'usagers

reposant sur un panel de personnes volontaires.

- **Savina Topurska et Lyne Hervey-Passée pour *Nos médailles d'Eau***

La photographe Savina Topurska et l'écrivaine Lyne Hervey-Passée souhaitent déployer leur travail artistique autour des infrastructures des JOP liées à la natation et aux disciplines sportives aquatiques. Elles envisagent de travailler avec des élèves de 3ème pour partager leur projet et les inclure dans leur démarche artistique. Retravaillés dans la forme, ces entretiens et séances photographiques amèneront à la création d'une série d'images photographiques sur lesquelles s'apposera le texte.

- **Ilyes Daniel Mebarek Daza et Chloé Vivarès pour *Olympiades Populaires***

Le photographe Daniel Mebarek et l'écrivaine Chloé Vivarès envisagent de réaliser un travail collaboratif et de co-création avec les habitant.e.s du Département de la Seine-Saint-Denis. Ce travail prendra la forme de « mise-en-scènes photographiques » qui consisteront à photographier les participants – des citoyens ordinaires – en tenues sportives et performant des chorégraphies liées aux différents sports olympiques. Les photographies seront les résultats d'ateliers où les participants seront amenés à « activer » leurs corps et réfléchir au sport à partir de gestes, de signes et de mouvements corporels. La composante textuelle sera nourrie par la réalisation d'entretiens avec les participants du projet.

AVENANT À LA CONVENTION PROJET 2022-2024 DANS LE CADRE DE L'OLYMPIADE CULTURELLE RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

ENTRE :

Le Département de la Seine-Saint-Denis élisant domicile à l'Hôtel du Département 93 006 Bobigny Cedex, représenté par le président du conseil départemental M. Stéphane Troussel agissant au nom et pour le compte du Département en vertu d'une délibération de la commission permanente du conseil départemental n° du

Ci-après dénommé le Département,

ET :

L'Association Théâtre de la marionnette à Paris, régie par la loi du 1er juillet 1901, domiciliée au 73 rue Mouffetard, 75005 Paris représentée par son président M. Frédéric Maurin, dûment habilité,

Ci-après dénommée l'Association,

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT que par une convention d'objectifs et de moyens conclue le 19 décembre 2022, le Département et l'Association ont défini les conditions dans lesquelles le Département apporterait son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mettre en œuvre conformément à ses statuts ;

CONSIDÉRANT que par cette convention, l'Association s'est engagée, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les objectifs généraux de politiques publiques du Département, le programme d'actions, défini par la convention d'objectifs et de moyens ;

CONSIDÉRANT que l'Association a formulé auprès du Département une demande afin de soutenir ce programme d'actions ;

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE DÉPARTEMENT compte tenu des demandes formulées par l'Association et de son projet associatif, souhaite également apporter son soutien à ce programme d'actions ;

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de proroger la convention du 19 décembre 2022 et de préciser les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend mettre en œuvre en exécution de la convention précitée.

Article 2 – Durée de la convention

La convention du 19 décembre 2022 est conclue pour la durée du projet, de son démarrage jusqu'à réception du bilan dudit projet, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 - Conditions de détermination de la subvention et conditions de versement

L'article 3 de la convention du 19 décembre 2022 est complété de la façon suivante :

« Pour l'année 2023, le Département contribue financièrement pour un montant de 15 000 € (quinze mille euros) au titre du fonctionnement .

Pour l'année 2023, la subvention fera l'objet d'un versement unique.

Le versement sera effectué après vérification des engagements de l'Association et notamment de la transmission au Département, au plus tard le 30 juin 2024, d'une copie certifiée conforme de son budget, son bilan comptable et son compte de résultat, synthétique et détaillé, ainsi que son rapport de l'activité écoulée, conformément à l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4 - Durée

L'avenant couvre l'année civile 2023.

À défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention du 19 décembre 2022 demeurent inchangées.

Fait à Bobigny le,
en 3 exemplaires

Pour le Département
le président du conseil départemental,
et par délégation,
le vice-président

Pour l'Association,
le président,

Karim Bouamrane

Frédéric Maurin

Délibération n° 03-02 du 6 juillet 2023

DÉPLOIEMENT DES PROJETS POUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'OLYMPIADE CULTURELLE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 – AVENANT ET CONTRATS-TYPE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2018-IX-38 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de mobilisation du Département pour la Seine-Saint-Denis 2024,

Vu sa délibération n°03-02 du 14 avril 2022 relative à une Olympiade culturelle inclusive et rayonnant sur toute la Seine-Saint-Denis - Stratégie départementale 2022-2024,

Vu la délibération du conseil départemental n°03-05 du 8 décembre 2022 portant approbation de la convention quadripartite quadriennale avec la Ville de Paris, l'État-Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France et l'association Théâtre de la marionnette à Paris,

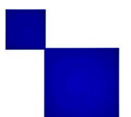
Vu les conventions bipartites conclues avec les associations « Académie Fratellini », « Compagnie DCA », « Ensemble Vocal Sequenza 9.3 », « Guinguette pirate », « Villes des Musiques du Monde » et « Théâtre de la marionnette à Paris »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre du soutien aux projets emblématiques du territoire, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 15 000 euros à l'association Académie Fratellini pour son projet *Fratellini Circus Tour*,
- 10 000 euros à l'association Compagnie DCA, pour son projet *Les Spores*,



- 30 000 euros à l'association Ensemble Vocal Sequenza 9.3 pour son projet *Cantate 2024*,
- 40 000 euros à l'association la Guinguette pirate pour son projet *Odyssée*,
- 15 000 euros à l'association Orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil pour son projet *Hymnes en jeux*,
- 25 000 euros à l'association Villes des Musiques du Monde pour son projet *Cité des Marmots* ;

- ALLOUE au titre de soutien aux projets en réseau, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, la subvention de fonctionnement suivante :

- 15 000 euros à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris pour son projet *Omni présences sportives* ;

- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;

- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer, ledit avenant et lesdits contrats au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.